

De la visite de Bruxelles au CQA sur le thème de la qualité dans les soins à domicile

Montréal, le 25 avril 2016 – Le CQA accueillait madame Eva Prins du Service public francophone de Bruxelles au cours des derniers jours. La visite de madame Prins avait cours dans le cadre du projet de coopération « *Gérer la qualité des soins à domicile : Transfert de connaissances et innovation* », soutenu par la IXe Commission mixte permanente QUÉBEC/WALLONIE-BRUXELLES - 2015-2017.

La qualité dans les soins à domicile

Le projet de coopération dans lequel s'inscrit la visite de madame Prins se rapporte à un axe de travail sur le dossier des personnes âgées. L'intérêt de la visiteuse repose plus spécifiquement sur les démarches qualité au Québec dans le secteur des soins à domicile. À Bruxelles, la législation en vigueur depuis 2010 oblige les organisations ambulatoires subventionnées par le gouvernement communautaire bruxellois à mener une démarche qualité d'une durée de trois ans.



De g. à d. On aperçoit madame Eva Prins du Service public francophone de Bruxelles entourée de mesdames Marie-Anne Bracco, directrice de l'agrément et Milieu novateur CQA et Sylvie Lambert, directrice de la certification CQA.

Une telle démarche, en transposant le modèle du Service public francophone de Bruxelles, peut se situer entre un agrément et une certification. Dix secteurs ont été déterminés pour la réalisation des démarches qualité en fonction de problématiques particulières ou des clientèles. Les exploitants se voient donc investis d'une obligation de moyens (mise en place de processus et observance de normes ou de critères), mais ne sont pas liés par une obligation de résultats.

La qualité en soins à domicile au Québec vue sous l'œil bruxellois

Dans le cadre de l'entente de coopération Québec-Wallonie-Bruxelles, le Service public francophone de Bruxelles accueillera bientôt monsieur Oscar Firbank, professeur agrégé à l'École de Travail social, Université de Montréal. Ce dernier œuvre depuis plusieurs années à l'amélioration de la qualité des services de soutien à domicile et à l'évaluation des organismes et services de ce secteur. Il mène aussi des recherches comparatives, interprovinciales et avec des pays européens et dans le tiers monde dans le domaine du soutien à domicile.

À la suite d'une semaine de rencontres avec des représentants du MSSS et des CISSS-CIUSSS et, avec le concours de membres du personnel du CQA, madame Prins juge sa visite au Québec très intéressante et instructive. Elle se dit très impressionnée par l'importante réforme du réseau de la santé et des services sociaux qui a cours à la suite de l'adoption du Projet de loi 10. Elle a apprécié les programmes et les outils de la qualité utilisés par le CQA et leur potentiel pour Bruxelles.

Source : Conseil québécois d'agrément

Renseignements :

André Prévost

Conseiller aux affaires corporatives

Téléphone : 514 499.6996 poste 260

Sans frais : 1 866 499.6996 poste 260

andre.prevost@cqaqualite.ca